

**N° 5571<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

---

**PROJET DE LOI**

**portant modification**

- 1. de l'article 14(2) de la loi modifiée du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police;**
- 2. de l'article 10 du Code d'instruction criminelle**

\* \* \*

**AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT**

(19.6.2007)

Par dépêche en date du 4 mai 2007, le Président de la Chambre des députés soumit, sur base de l'article 19, paragraphe 2 de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et à la demande de la Commission juridique, deux amendements concernant le projet de loi sous rubrique.

Un commentaire était joint au texte des amendements. Le Conseil d'Etat relève que, quant au fond, la Commission a fait sien le texte proposé par le Conseil d'Etat dans son avis du 20 mars 2007. Les amendements proposés par la Commission ne donnent pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 19 juin 2007.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Pierre MORES

